

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :



PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)
 Par délégué pour délivrance de copie conforme,
 Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc ECKHINE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SEMOIS-CHIERS
 Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Benoît LUYGEN
 Le Ministre-Président
 Elio DI RUPE

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 habilité ou équipé communalitaire aménagement collectif loisir activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
 aménagement individuel loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habilité ou équipé communalitaire aménagement collectif loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : aménagement collectif loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III)

habilité ou équipé communalitaire aménagement collectif loisir activité indus. ou artisanale

Zone urbanisée au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (7) - PDS: plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTAGE

Cas généraux

existant adjugé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover

Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/19/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 0/19/2002)

Navigable 2ème catégorie

3ème catégorie non classé Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/02/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation nouvelle au PASH s'inscrivent en lien la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 26/07/2005)

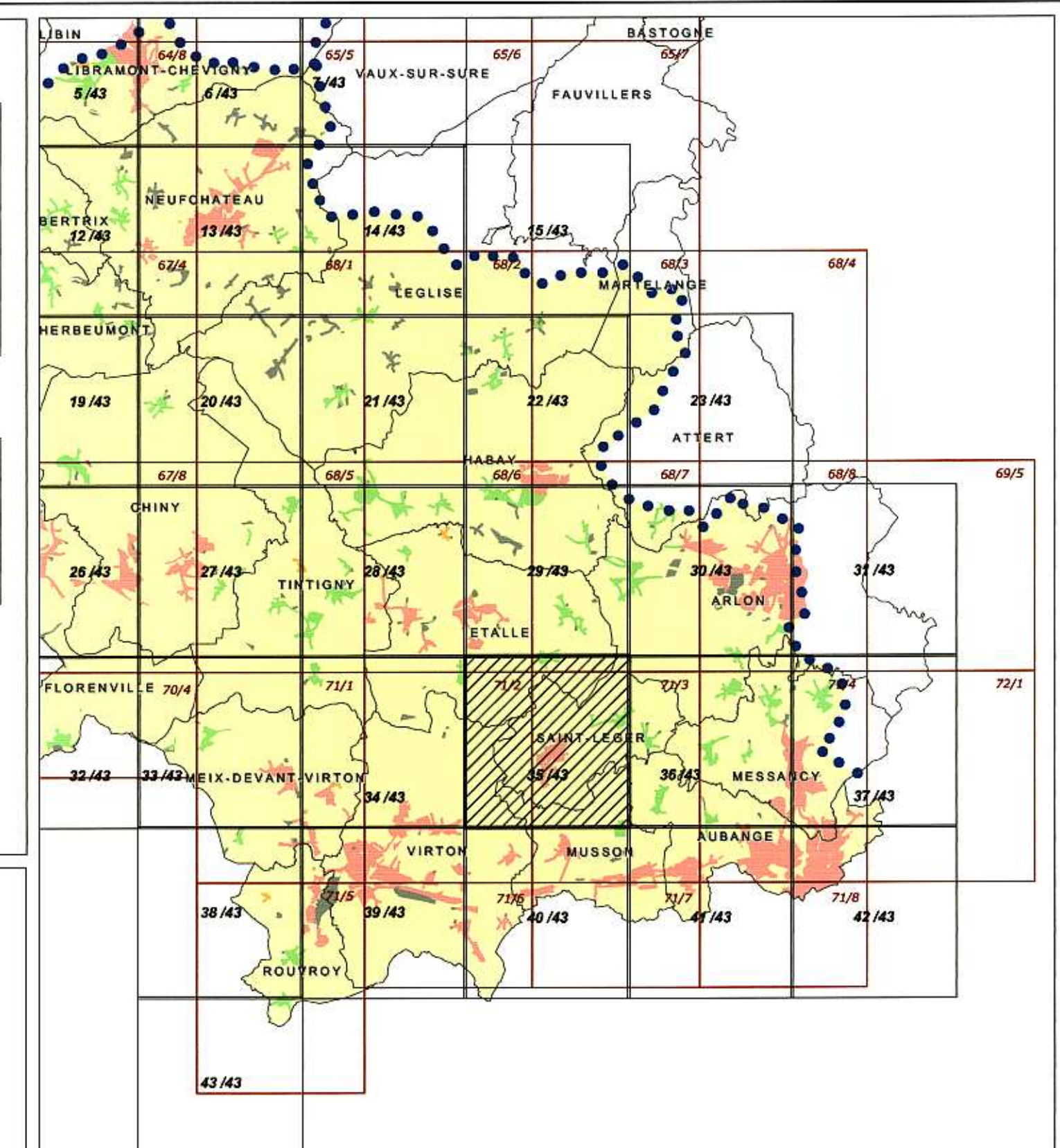
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes échelles et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRP-DGRNE - MRP-DGATLP - IGN

Traitement des données : OCA et SPGE



TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante adjugé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier existante adjugé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier existante à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant adjugé ou en construction à réaliser